

---

Dons patriotiques divers de la commune, la société populaire et le comité de surveillance de Signy-Librency, lors de la séance du 14 nivôse an II (3 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons patriotiques divers de la commune, la société populaire et le comité de surveillance de Signy-Librency, lors de la séance du 14 nivôse an II (3 janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 605;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_37989\\_t1\\_0605\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37989_t1_0605_0000_5);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

poste, et annoncent qu'ils ont envoyé au chef-lieu du district toute leur argenterie d'église.

Mention honorable (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Les maire, officiers municipaux, les notables, le comité révolutionnaire et la Société populaire de la commune d'Anvers, district de Pontoise, invitent la Convention à rester à son poste et annoncent qu'ils ont envoyé, au chef-lieu du district, toute la déponille de leur église, consistant en 18 marcs d'argent, 5,500 livres de fonte, 240 livres de cuivre, 600 livres de fer, 240 livres d'étain et 200 livres de plomb.

La commune, la Société populaire et le comité de surveillance de Signy-Librecy font part à la Convention de l'envoi des métaux de leur église, et des dons qu'ils ont recueillis pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

La commune, le comité de surveillance et la société populaire de Signy-Librecy annoncent à la Convention qu'ils lui envoient 37 marcs d'argenterie provenant de leur église, et une bague en or. Ils vont envoyer au département 723 livres de cuivre et deux cloches.

Sur l'invitation du comité de surveillance, les citoyens ont recueilli 250 chemises pour les défenseurs de la patrie.

Les citoyens de cette commune prient la Convention de prendre en considération une pétition qu'ils ont présentée pour obtenir un secours de 50,000 livres destinées aux réparations des ponts et chemins de son territoire.

Le comité révolutionnaire de la section de la Fontaine-de-Grenelle donne avis qu'il vient d'envoyer à la trésorerie 43,518 livres, par lui déconvertes dans la maison d'Hellenvilliers-Marbeuf, qui est en état d'arrestation.

Mention honorable (5).

*Suit la lettre du comité révolutionnaire de la section de la Fontaine-de-Grenelle* (6).

Au Président de la Convention nationale.

Comité révolutionnaire, section  
de la Fontaine-de-Grenelle,

« 13 nivôse, 2<sup>e</sup> de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Nous t'invitons de communiquer à la Con-

vention nationale que nous portons à la Trésorerie nationale une quantité de pièces d'or qui étaient enfouies dans la maison d'Hellenvilliers-Marbeuf, rue Saint-Dominique, n<sup>o</sup> 948, qui est en état d'arrestation. Lesdites pièces d'or font la somme de treute sept mille six cent vingt-huit livres, ci..... 37,628

« Plus en assignats de différentes valeurs la somme de cinq mille huit cent quatre vingt-dix, ci..... 5,890

« Ce qui fait en total la somme de quarante trois mille cinq cent dix-huit livres, ci..... 43,518

« Lesdits objets provenant de notre surveillance active.

« Salut et fraternité.

(Sivent 8 signatures.)

« P. S. Plus 32 petites pièces d'argenterie armoriées, 1 petite passoire à thé, 3 boîtes garnies en or, avec cercles idem et différentes petits objets qui sont désignés dans le procès-verbal que nous enverrons au comité de sûreté générale de la Convention nationale. »

Le citoyen maire de la commune de Saint-Martin-de-Valois fait don à la patrie du remboursement de son office de notaire, et de 4,000 livres à prendre sur l'indemnité du prix d'un office de procureur.

Mention honorable (1).

*Suit la lettre du citoyen Mabit, maire de la commune de Saint-Martin-de-Valois* (2).

« Saint-Martin-de-Valois, le 10 frimaire (sic), l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je suis chargé par le conseil général de cette commune, d'exprimer son vœu à la Convention nationale et de lui demander un décret pour que le prénom de Valois soit changé en celui de la Montagne, par les motifs exprimés dans la délibération du 29 du 2<sup>e</sup> mois de l'an présent, dont je joins ici les 4 premiers exemplaires.

« En mon nom, je fais don à la patrie du remboursement du prix et de l'indemnité de mon office de notaire à vie, et de la somme de 4,000 livres, pour les frais de l'armée révolutionnaire du Cantal, sur l'indemnité du prix de l'office de procureur au ci-devant siège d'Aurillac, que j'avais vendu en 1784, à Jean-Antoine Fort, qui ne m'avait rien payé suivant sa déclaration authentique du 23 brumaire, ci-jointe.

« Je répéterai sans cesse : Vive la Convention nationale et la Sainte-Montagne !

« MABIT, maire de la commune de Saint-Martin-de-Valois, ou plutôt de la Montagne, si mes vœux sont accomplis. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 254.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 14 nivôse an II (vendredi 3 janvier 1794).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 254.

(4) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 15 nivôse an II (samedi 4 janvier 1794).

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 254.

(6) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 865 pièce 30.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 254.

(2) *Archives nationales*, carton F<sup>17</sup> 1008<sup>1</sup>, dossier 1507.